

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 06 AVRIL 2013.



Nombre de membres		
afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	22

DATE DE LA CONVOCATION :
2 Avril 2013

SÉANCE :

L'an deux mil treize, le six avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la Présidence de M. Clément OZIEL, Conseiller Général - Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Février 2013.
- Vote du Compte de Gestion 2012 du Comptable Public pour le budget annexe « Clos de la Chastellenie ».
- Vote du Compte Administratif 2012 du budget annexe « Clos de la Chastellenie ».
- Affectation de résultats pour le budget annexe « Clos de la Chastellenie ».
- Examen du Budget Primitif 2013 pour le budget annexe « Clos de la Chastellenie ».
- Vote du Compte de Gestion 2012 du Comptable Public pour le budget principal de la Commune.
- Vote du Compte Administratif 2012 du budget principal de la Commune.
- Affectation de résultats pour le budget principal.
- Vote des taux d'imposition communaux des taxes locales.
- Attributions de subventions aux associations pour l'année 2013.
- Examen du Budget Primitif 2013 pour le budget principal de la Commune.
- Information annuelle sur l'état de la dette garantie.
- Adoption du tableau des effectifs du personnel communal.
- Demandes de subventions.
- Construction de locaux périscolaires.
- Aménagement du parvis Nord et Ouest.
- Dévoisement de la RD 951 aux abords de la Basilique.
- Aménagement de la Place Charles-de-Gaulle.
- Projet d'implantation d'une clinique vétérinaire.
- Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- Modalités de représentation communale au Conseil Communautaire de la C.C.V.A.
- Demande de reconnaissance « catastrophe naturelle ».
- Tirage au sort complémentaire pour le « Jury d'Assises 2014 ».
- Renouvellement d'adhésion au FAJ-FUL
- Activités jeunesse des vacances d'avril 2013.
- Tarifs du centre de loisirs municipal.
- Délibérations relatives au personnel communal.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

Étaient Présents :

- Monsieur Clément OZIEL, Conseiller Général - Maire,
- Monsieur Alain GRILLON, Madame Denise REYNAUD, Messieurs Etienne HEMOND, Claude BOISSAY et Gérard CORGNAC, Adjoints au Maire,
- Mademoiselle Sylvie THIÉRY, Monsieur Lionel FRUMENT, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Josette DENIS et Mariannick RENARD (à partir de 17 h. 38), Messieurs Daniel ZONCA, Philippe de TRISTAN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Maryvon AUVY, Michel NOUAÏLLE, Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Maryvonne MARY, qui donne pouvoir à Monsieur Etienne HEMOND,
- Monsieur Yves HEUZE, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE,
- Monsieur Gérald GOARIN, qui donne pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Vincent BIGOT, qui donne pouvoir à Monsieur Clément OZIEL,
- Madame Odile BOURGOIN, qui donne pouvoir à Madame Denise REYNAUD,
- Monsieur Laurent BOURGOIN, qui donne pouvoir à Mademoiselle Sylvie THIÉRY,
- Madame Mariannick RENARD, qui donne pouvoir à Monsieur Lionel FRUMENT (jusqu'à 17 h. 38),

Était absente, sans avoir donné pouvoir :

- Madame Laëtitia BOUHOUTÉ

Secrétaire de séance :

Madame Denise REYNAUD

DÉLIBÉRATION

19 - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal avait prescrit, par délibération du 9 Février 2013, une modification simplifiée n°1, du Plan Local d'Urbanisme en vue de corriger, quelques petites erreurs matérielles, constatées depuis l'approbation du 10 Décembre 2011.

Ainsi, la mise à disposition du dossier aux citoyens (avec un registre d'observations) et une demande d'avis aux personnes publiques a eu lieu du 28 Février au 28 Mars 2013, en Mairie.

Deux personnes publiques se sont exprimées (Direction Départementale des Territoires et Chambre d'Agriculture) et deux citoyens se sont exprimés dans le registre.

Après avoir pris connaissance de ces quatre avis, le Conseil Municipal décide d'approuver, sans correction, le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, qui entrera en vigueur après constatation des mesures de publicité adaptées.

Le Maire,



Pour copie conforme.



- DDT (fait)